


SAGE

un outil pour faire face
aux défis de l'eau
en Camargue gardoise



SAGE

NOTE À L'ATTENTION DU LECTEUR

Ce CDRom contient le document intégral du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, **SAGE** de la Camargue gardoise. Vous pouvez y accéder depuis les pages de cette présentation en cliquant sur les liens  ou en ouvrant les fichiers pour impression directement depuis le CDRom. L'atlas cartographique existe en deux versions : en 72 dpi pour une visualisation rapide à l'écran et en 300 dpi pour l'impression sur papier.

Bonne lecture

SYNDICAT MIXTE POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DE LA CAMARGUE GARDOISE

Hôtel du Département - Rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex

Tél : 04 66 76 78 55 / 04 66 73 52 05 - www.camarguegardoise.com - contact@camarguegardoise.com

SAGE

- POURQUOI UN SAGE?
- QUELLE EST LA PORTÉE DU SAGE?
- SUR QUEL TERRITOIRE S'APPLIQUE LE SAGE DE LA CAMARGUE GARDOISE?
 - QUELLES INFORMATIONS TROUVE-T-ON DANS LE SAGE?
Document intégral adopté par arrêté préfectoral du 27 février 2001
 - QUI ÉLABORE LE SAGE?
 - COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)
 - SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU SAGE
 - SITES DÉCRITS DANS L'ÉTAT DES LIEUX
 - CARTES DE L'ATLAS
 - GLOSSAIRE ● SIGLES

POURQUOI UN SAGE ?

Le **SAGE** est un outil créé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 pour mettre en œuvre localement et dans un cadre concerté les principes d'intérêt général de protection et de gestion équilibrée de l'eau, des milieux aquatiques et de leurs usages, énoncés dans ses articles 1 et 2.

QUELLE EST LA PORTÉE DU SAGE ?

Le **SAGE** dresse un état des lieux puis fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de l'eau et des milieux aquatiques adaptés aux enjeux de son territoire. Il sert de référence commune et propose un programme d'action à l'ensemble des acteurs de l'eau. Il constitue un document d'orientation pour les administrations dont les décisions doivent être conformes ou compatibles avec le **SAGE**.

ARTICLE 1 DE LA LOI 91-3 DU 3 JANVIER 1992

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.../... »

ARTICLE 2 DE LA LOI DU 3 JANVIER 1992

« Les dispositions de la présente loi ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau. Cette gestion équilibrée vise à assurer : - la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides.../... - la protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux.../... - le développement et la protection de la ressource en eau, - la valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource, de manière à satisfaire ou à concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences : - de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population, - de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations, - de l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, des transports, du tourisme, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées.

SUR QUEL TERRITOIRE S'APPLIQUE LE SAGE DE LA CAMARGUE GARDOISE ?

Le périmètre du **SAGE** concerne 360 km² répartis sur les 8 communes du sud gardois : Aigues-Mortes, Aimargues, Beauvoisin, Le Cailar, Le Grau du Roi, Saint-Gilles, Saint-Laurent d'Aigouze, Vauvert.

Ce territoire est caractérisé par :

- ... une forte proportion d'espaces inondables agricoles ou naturels : 7000 ha d'étangs, 3000 ha de marais, 18 000 ha de marais assainis pour l'agriculture.
- ... un réseau hydraulique très complexe : 11 ASA d'irrigation et assainissement, 3 fleuves (Vistre, Vidourle et Petit Rhône), une voie navigable (Canal du Rhône à Sète).
- ... des usages multiples et souvent conflictuels : agriculture et élevage, exploitation du roseau, chasse, pêche, saliculture, tourisme et loisir.
- ... un patrimoine très riche et directement lié à la gestion de l'eau : faune, flore, paysage, culture locale.



QUELLES INFORMATIONS TROUVE-T-ON DANS LE SAGE ?

CLIQUER POUR OUVRIR chaque cahier et l'atlas cartographique que contient le **SAGE**.

● 1^{ER} CAHIER

LE SAGE MODE D'EMPLOI

- ▶ rappels réglementaires
- ▶ la procédure du **SDAGE** au **SAGE**
- ▶ les orientations du **SDAGE** Rhône-Méditerranée-Corse
- ▶ calendrier d'élaboration du **SAGE** Camargue gardoise.

● 2^{ÈME} CAHIER

ÉTAT DES LIEUX

- ▶ 41 sites (zones humides, étangs, cours d'eau...) décrits par fiches et localisés dans la carte des sites
- ▶ présentation des activités et usages de l'eau sur le bassin.

● 3^{ÈME} CAHIER

DIAGNOSTIC, TENDANCES ET SCÉNARIO, DÉFINITION DES OBJECTIFS

- ▶ diagnostic et position des usagers sur les cinq sous bassins du **SAGE**
- ▶ perspectives d'évolutions attendues
- ▶ propositions d'objectifs par sous bassin
- ▶ synthèse du diagnostic et des objectifs à l'échelle de la Camargue gardoise

- ▶ tableaux récapitulatifs des objectifs par thème directeur :
Développement durable,
Gestion du risque inondation,
Qualité de l'eau et des milieux aquatiques,
Maintenir la concertation et faire vire le **SAGE**.

● 4^{ÈME} CAHIER

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- ▶ catalogue des actions proposées par la CLE classées par thème directeur :
Concertation,
Développement durable (D),
Inondation (I),
Qualité de l'eau (Q).

● 5^{ÈME} CAHIER

SYNTHÈSE ET MISE EN ŒUVRE DU SAGE

- ▶ regroupement des actions par opérations
- ▶ identification des intervenants
- ▶ programme prévisionnel (un tableau récapitulatif pour chaque thème).

● ATLAS

CARTES DE L'ATLAS

QUI ÉLABORE LE SAGE ?

Le **SAGE** Camargue gardoise est un document élaboré de manière concertée avec les usagers au sein de commissions géographiques puis par la Commission Locale de l'Eau, assemblée délibérante qui réunit par arrêté préfectoral les représentants des acteurs de l'eau sur son périmètre : élus locaux, administrations, usagers et associations. Le **SAGE** Camargue gardoise voté par la CLE en mars 2000 a été adopté par arrêté préfectoral du 27 février 2001.

COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

1 représentant du Conseil régional Languedoc Roussillon, 4 représentants du Conseil Général du Gard, 8 représentants des communes situées sur le périmètre du **SAGE** (Aigues-Mortes, Aimargues, Beauvoisin, Le Cailar, Le Grau du Roi, Saint Gilles, Saint Laurent d'Aigouze, Vauvert), 5 représentants de syndicats concernés par la gestion de l'eau sur le périmètre du **SAGE** (Syndicat de Curage et d'Aménagement du Vistre, Syndicat d'étude de la nappe de la Vistrenque, Syndicat des digues du Rhône, Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre, Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue gardoise).

COLLÈGE DES USAGERS

1 représentant pour : la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les associations professionnelles, les propriétaires riverains, le monde industriel, les associations de protection de la nature, les associations de pêche et de pisciculture, les associations de chasse, les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative.

COLLÈGE DES ADMINISTRATIONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

Le Préfet du Gard ou son représentant, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant, le directeur départemental de l'équipement ou son représentant, le directeur du service maritime et de la navigation Languedoc-Roussillon ou son représentant, le directeur régional de l'environnement ou son représentant, le délégué régional de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ou son représentant, le directeur du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres ou son représentant, le délégué régional du conseil supérieur de la pêche ou son représentant, le chef du service départemental de l'architecture ou son représentant.

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU SAGE

DÉVELOPPEMENT DURABLE AUTOUR DES ZONES HUMIDES

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET DIFFUSER L'INFORMATION	PRÉSERVER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX	AMÉLIORER L'ADÉQUATION USAGES PRÉSERVATION DES RESSOURCES
<p>Compléter les données existantes et organiser un suivi des milieux. Informer et sensibiliser les scolaires et le grand public. Protéger les milieux remarquables.</p>	<p>Restaurer la qualité physique et biologique des milieux. Restaurer la qualité de l'eau. Organiser la gestion hydraulique et la répartition des usages.</p>	<p>Réduire les impacts et valoriser les activités liées aux milieux aquatiques.</p>

GESTION DU RISQUE INONDATION

CONNAISSANCE DU RISQUE INONDATION	PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION	PARTAGE DU RISQUE INONDATION
<p>Identifier les zones inondables. Estimer l'impact des évolutions morphologiques (comblement des cours d'eau et érosion du cordon dunaire).</p>	<p>Prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme. Préserver les champs d'expansion des eaux. Entretien des réseaux et des ouvrages. Agir sur les facteurs amont. Informer le public.</p>	<p>Assurer une concertation locale sur le thème du partage du risque.</p>

QUALITÉ DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE	PRÉVENTION DES RISQUES DE POLLUTIONS	RÉDUCTION DE FACTEURS DE POLLUTION
<p>Assurer un suivi permanent de la qualité. Définir des objectifs de qualité.</p>	<p>Protéger la ressource en eau potable. Gérer le risque de pollution occasionnelle.</p>	<p>Supprimer les rejets directs. Optimiser les systèmes d'épuration existants. Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole.</p>

SITES DÉCRITS DANS L'ÉTAT DES LIEUX

- 01** Le canal du Rhône à Sète
- 02** Le chenal maritime
- 03** Le Petit-Rhône
- 04** Le Vistre
- 05** Le Vidourle
- 06** Cubelle et Rhône
- 07** Vieux Vistre
- 08** Le canal de Canavère
- 09** Le canal d'écoulement des marais de la Fosse
- 10** Le canal de Capette
- 11** Rigole de Trop-Long ou de la Souteyranne
- 12** Le canal de Surville
- 13** Le canal de Sylvéréal et du Bourgidou, le Rhône Mort sud rigole du Daladel rigole Divisoire
- 14** Canal de Ceinture et rigole D
- 15** Canaux d'irrigation et de drainage de la zone des quarante sols
- 16** Canal du Travers
- 17** Le canal des riverains
- 18** Rhône Vif / canal de Saint Jean / canal de Recul
- 19** Le réseau hydraulique de la plaine de l'Espiguette
- 20** Les valats ou ruisseaux des Costières
- 21** Les marais assainis du contrebas des Costières

● CLIQUER POUR OUVRIR LE CAHIER DES SITES

- 22** Les prairies hygrophiles bordant le Vistre
- 23** Les marais de la Carbonnière et de Saint Clément
- 24** Domaine départemental de la Musette
- 25** Domaine Départemental de Mahistre
- 26** La zone humide temporaire salée - sansouire du domaine de Listel
- 27** Zone humide de la Renarde et du canal Vieil
- 28** Zone humide temporaire de la Figuérasse ou du Chaumadou
- 29** Les étangs et marais du Scamandre et du Crey
- 30** L'Étang et marais du Charnier
- 31** Étang et marais du Canavérier
- 32** Étang de la Murette
- 33** Etang du Médart et plaine de Montago
- 34** Le Rhône de Saint Roman
- 35** Etangs des Baronnets et de l'OTAN
- 36** Étang de Salonique
- 37** La mer et le littoral gardois
- 38** Les terrains du domaine des Salins du Midi
- 39** La cuvette du Lairan
- 40** Les rizières du Canavérier
- 41** La pisciculture du Poisson d'Argent et de la Tortue

CARTES DE L'ATLAS

CLIQUEZ POUR OUVRIR L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE

- 01** Le **SAGE** Camargue gardoise dans le Bassin Rhône-Méditerranée-Corse
- 02** Situation géographique et administrative
- 03** Intercommunalité de la gestion de l'eau et des zones humides
- 04** Climatologie / Pluviométrie. Isohyètes annuelles
- 05** Carte géologique
- 06** Évolution historique du delta du Rhône
- 07** Principaux réseaux et ouvrages hydrauliques
- 08** Carte de localisation des sites
- 09** Zones naturelles d'intérêt écologique
- 10** Patrimoine naturel / Habitats et espèces remarquables
- 11** Protections réglementaires
- 12** Protection des espaces naturels au POS
- 13** Maîtrise foncière
- 14** Police de l'eau et de la pêche
- 15** Risque inondation / Crues rares
- 16** Risque inondation / Crues fréquentes
- 17** Carte des usages liés aux milieux aquatiques
- 18** Occupation du sol
- 19** Principales activités agricoles
- 20** Hydraulique agricole / Irrigation
- 21** Hydraulique agricole / Assainissement

● visualisation à l'écran ou ● impression papier

- 22** Principales activités industrielles
- 23** Assainissement collectif
- 24** Qualité de l'eau en 1984
- 25** Qualité de l'eau en 1994
- 26** Objectifs de qualité en 1988
- 27** Diagnostic et tendances / Principaux conflits d'usages
- 28** Diagnostic et tendances / Grands aménagements et altération des milieux aquatiques
- 29** Diagnostic et tendances / Tendance actuelle à la dégradation des milieux aquatiques
- 30** Atouts, contraintes et enjeux / Synthèse des commissions géographiques
- 31** Définition des objectifs / Thème transversal : maintenir la concertation et faire vivre le **SAGE**
- 32** Définition des objectifs : principaux objectifs par thème directeur et par secteur géographique
- 33** Programme d'actions : développement durable autour des zones humides
- 34** Programme d'actions : gestion du risque inondation
- 35** Programme d'actions : qualité de l'eau et des milieux aquatiques

GLOSSAIRE

APPÉTANT	Qui développe l'appétit (employé pour les herbages)
COURRÈGE	Langue de terre ou bourrelet fluviale délimitant un ancien bras de cours d'eau
GATILLE	Vasière dont le niveau d'eau permet le développement des herbiers et larves attractifs pour le gibier d'eau
BAISSE	Marais ou dépression " basse " qui borde un étang
HALOPHYTES	Végétation adaptées aux milieux salés
LAUNE	Source ou résurgence de nappe captive
MALAÏGUE	Développement végétal et surtout algal sur les plans et cours d'eau saumâtres eutrophisés (crise dystrophique)
MONTILLE	Petit bourrelet d'origine dunaire ou fluviale inclus dans une zone basse
PARTÈNNEMENT	Clos dans les marais salants
RIPISYLVE	Littéralement « forêt des rives » du latin ripis la berge et sylve la forêt
ROUBINE	Canal d'écoulement véhiculant des eaux généralement chargées en sels
SAGNE	Exploitation estivale de roseau pour différents usages (toiture)
SÉGONAU	Lit moyen du Rhône dans les secteurs endigués
SYLVE	Boisement sur ancien cordon dunaire
TABLES SALANTES	Derniers bassins de concentration avant installation du sel

SIGLES (1/2)

AME	Agence Méditerranéenne de l'Environnement
ASA	Association Syndicale Autorisée
BRL	Bas Rhône Languedoc
C.A	Chambre d'Agriculture
CEDAG	Centre d'Etude de Développement et d'Animation des Groupes
CFR	Centre Français du Riz
CLE	Commission Locale de l'Eau
CNR	Compagnie Nationale du Rhône
CSMSE	Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est
CSP	Conseil Supérieur de la Pêche
CST	Comité Scientifique et Technique
CTE	Contrat territoriaux d'exploitation
DASS	Direction des Affaires Sanitaires et Sociales
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DPF	Domaine Public Fluvial
EID	Entente Interdépartementale pour la Démoustication
IGP	Indice Géographique Protégé
LIFE	L'Instrument Financier pour l'Environnement
NGF	Nivellement Général de la France
PNRC	Parc Naturel Régional de Camargue
POS	Plan d'Occupation des Sols
RNB	Réseau National de Bassin

.../...

SIGLES (2/2)

S.I.A.B.V.V	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Basse Vallée du Vistre
S.I.G	Système d'Information Géographique
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCI	Société Civile Immobilière
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SICAV	Syndicat Intercommunal de curage et d'assainissement du Vistre
APPMA	Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
SIVOM	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SMBVV	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre
SMCG	Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise
SMNLR	Services Maritimes et de Navigation Languedoc-Roussillon
TDENS	Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles
VNF	Voies Navigables de France
ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique